

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 27 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 8 pouvoirs (26 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière :
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) : Commune de Maisontiers : Alain GILLES

8 pouvoirs :

- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Joël MEUNIER a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à J-M PROUST
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à J. BARIGAULT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à J-F COIFFARD

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jacky METAY, Maryse BARIGAULT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 22 février 2018

PROJET DU VIEUX RELAIS DE LA COMMUNE D'AIRVAULT : DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SUJET DU PROJET DE TRANSFORMATION DU VIEUX RELAIS EN LIEU CULTUREL, TOURISTIQUE ET RECREATIF POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU CENTRE ANCIEN D'AIRVAULT

- Vu la délibération 17 07 04 057 du conseil municipal d'Airvault du 4 juillet 2017
- Vu la délibération 17 11 06 083 du conseil municipal d'Airvault du 6 novembre 2017
- Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet au 1^{er} janvier 2018
- Vu la délibération approuvant le SCOT du Pays de gâtine

Préambule :

La Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet regroupe 10 communes rurales du Nord des Deux-Sèvres, se blottissant dans des paysages pittoresques, pleins de charme et de caractère. Son territoire recèle entre autres deux communes labellisées « Petites cités de caractère » blotties sur les bords du Thouet : Airvault et Saint-Loup-Lamairé.

Airvault, ancienne cité médiévale construite autour de l'imposante abbatale Saint Pierre possède un riche patrimoine religieux et médiéval avec son château, ses ponts, sa fontaine souterraine, ses halles,...

Saint-Loup-Lamairé est remarquable par le grand nombre de maisons à pans de bois, datant des XVe et XVIe siècles longeant la rue principale menant au château, avec le Thouet comme rivière naturelle...

En effet, la compétence Tourisme portée par la Communauté de communes est destinée à promouvoir les projets valorisant la richesse de son territoire qui s'exprime, notamment, par la présence de ces deux petites cités de caractère ainsi que plusieurs sites naturels comme les espaces naturels sensibles : Lac du Cébron et Vallées sèches d'Availles Thouarsais et comme des sites remarquables tels que le cirque de Seneuil au Chillou, les landes

de l'Hopiteau à Boussais, le Domaine de Soulièvres à Airvault, la zone de plaine à l'Est du territoire et le maillage de Bocage plutôt à l'Ouest.

Plus spécifiquement, le site du Cébron offre la possibilité de pratiquer de nombreuses activités et animations pour petits et grands, promeneurs et sportifs, passionnés d'ornithologie ou curieux. Et l'aire naturelle de camping ainsi que les hébergements insolites (cabanes et roulottes), ainsi que les nombreux équipements sportifs et de détente permettent de passer un séjour réussi au bord du lac dans un environnement naturel exceptionnel.

Enfin, un itinéraire cyclable sur la Vallée du Thouet, porté par le SMVT, rejoint l'itinéraire de la Vélo Francette® en passant par Availles-Thouarsais, Airvault, Louin et Saint Loup-Lamairé.

Sur le plan patrimonial, la reconnaissance par le label de « Petite cité de caractère », s'appuyant notamment sur la mise en place de procédure de protection particulière telles que celui des SPR (Site Patrimonial Remarquable) pour Airvault et ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) pour Saint Loup-Lamairé, constitue un facteur attractif fort pour la fréquentation touristique du territoire communautaire.

Dans ce cadre, la Commune d'Airvault sollicite une délibération communautaire pour une motion d'intérêt en faveur du projet que porte cette collectivité.

La commune d'Airvault expose :

Airvault est désigné comme une des 5 centralités urbaines dans le document d'aménagement commercial du document d'orientations et d'objectifs du Schéma de Cohérence Territorial. C'est également une ville touristique et patrimoniale reconnue, depuis le 15 juin 2011, par le label « Petite Cité de Caractère » qui illustre la volonté de préserver le patrimoine, d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants et ses visiteurs et de maintenir une activité sociale et économique au cœur de la ville.

La Commune a engagé plusieurs opérations de requalification et d'embellissement :

- Aménagements en centre bourg urbain, paysager et de circulation
- Restauration de l'un des quatre monuments historiques d'Airvault : l'abbatiale Saint-Pierre
- Plan de subventions au ravalement des façades.
- Une procédure AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) approuvé faisant du centre-ville un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Toutefois, agir sur le seul patrimoine sans créer un espace convivial va à l'encontre de la volonté d'attirer du public pour revitaliser le centre-ville. C'est donc **dans cette logique que la municipalité souhaite aujourd'hui restaurer et donner une nouvelle vie à l'ancienne auberge emblématique du "Vieux relais"**.

L'ancien relais bénéficie en effet d'une situation stratégique en plein cœur du bourg d'Airvault, à proximité des halles, de l'abbatiale, du musée et du vieux château et sur le trajet de l'itinéraire vélo touristique *Vélo Francette®*. Il possède également des qualités architecturales et paysagères avec notamment une façade à pan de bois donnant sur la place des halles.

La Mairie est propriétaire d'un espace de 1777 m² en plein centre-ville composé de trois corps de bâtiments entourant une cour aujourd'hui, à l'abandon. L'emprise au sol de ces bâtiments est de 510 m². Cet espace est une friche urbaine à l'abandon dégradée. La rénovation patrimoniale du bâtiment sera exemplaire pour accompagner les particuliers et entreprises à réinventer la ville en appliquant les prescriptions du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine dans une logique de performance énergétique et notamment d'isolation thermique des bâtiments.

La Municipalité souhaite transformer ce lieu emblématique et historique dans le centre ancien en lieu convivial de partage de savoirs et de savoir-faire, d'appropriation par les habitants et les visiteurs autour d'expression artistique. La Municipalité envisage notamment l'installation des activités suivantes :

- Une place publique piétonne pouvant accueillir les touristes et habitants après leur visite du cœur de bourg
- Un lieu de convivialité recevant un programme d'animation
- Un préau et un théâtre de verdure pouvant accueillir des animations, expositions, spectacles
- 5 loges d'artisans d'art s'engageant à ouvrir leurs ateliers aux visiteurs

Cette programmation est destinée à faire du Vieux relais l'étincelle de la redynamisation du centre bourg par son caractère culturel, récréatif et touristique et irradié ainsi de l'attractivité pour l'habitat, les services, le tourisme et les commerces alentours.

Décision communautaire :

Elle présente également un intérêt par sa cohérence avec les politiques communautaires.

Le projet renforce l'attractivité du bourg centre d'Airvault et est en cohérence avec les politiques de densification de l'espace et de renforcement des centralités tel que défini au projet d'aménagement et de développement durable et au SCoT. Cette logique décrite par les lois S.R.U. et ALUR sera en effet reprise en matière de

planification urbaine lorsque le PLU intercommunal sera prescrit. En effet le SCoT approuvé par le conseil communautaire affirme que :

« la priorité est donc donnée au réinvestissement urbain. Pour cela, il met en avant plusieurs objectifs :

- Renforcer les polarités urbaines en favorisant le renouvellement urbain : reconversion des tissus anciens,
- Diminuer la vacance en réhabilitant des logements ou bâtiments existants (mise aux normes sanitaires, de sécurité, personnes (mobilité réduite...)),
- Comblent les « dents creuses » ou aérer la ville en intégrant une mixité de logements et une densification cohérente avec l'existant. »

Le projet Vieux Relais renforce la polarité urbaine, diminue la vacance en réhabilitant et aère la ville par sa cour intérieure traversant qui apporte de nouveaux espaces publics dans le centre ancien.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement économique, le projet est complémentaire de la politique locale du commerce et de l'artisanat menée par l'intercommunalité consistant à renforcer les centres bourgs et dans ce cas présent celui d'Airvault. Le Vieux Relais renforcera la fréquentation du centre et ainsi probablement pour maintenir les commerces du centre ancien dont plusieurs ont fermé dans les trois dernières années.

En outre, le projet du Vieux Relais contribue à l'attractivité du territoire en valorisant le centre ancien de la commune d'Airvault. Cette valorisation est complémentaire de la démarche communautaire engagée en 2015 et 2016 de mise en évidence des deux petites cités de caractère de la CCAVT (Saint Loup-Lamairé et Airvault) et mise en place d'équipements de promotion touristique sur le site du Cébron, sur l'aire d'accueil de camping-cars à Saint Loup-Lamairé et l'aire de repos de la Martinière à Louin, création d'un site internet dédié, de dépliants sur le patrimoine du territoire communautaire et des équipements de loisirs.

Enfin, l'équipement Vieux Relais constituera un outil dans le domaine culturel utile aux activités soutenues par la Communauté de Communes au travers de l'école de musique, du centre socio-culturel et des festivals soutenus sur l'ensemble du territoire et des communes de celui-ci.

Compte tenu des impacts attendus de ce projet et de l'association de la communauté de communes au comité de pilotage dès les premières réflexions en 2016, le Conseil communautaire approuve l'ambition du projet exposé par la commune d'Airvault qui intervient en complémentarité des actions communautaires dans les domaines économiques et touristiques.

Par conséquent, à la majorité des membres présents et représentés (une opposition), le conseil communautaire reconnaît l'intérêt pour le territoire intercommunal de ce projet et de son effet positif sur les politiques de développement menées par la communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180227-D2018039-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-03-2018

Publication le : 12-03-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48